

## Sensibilisation des managers

### Prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes



Accessibilité  
handicap

#### Le contexte réglementaire :

Dans les entreprises de moins de 250 salariés :

A compter du 1er janvier 2019, le CSE doit désigner, parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, sous la forme d'une résolution adoptée, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Dans les entreprises de plus de 250 salariés :

A compter du 1er janvier 2019, dans toute entreprise employant au moins 250 salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ce référent bénéficiera d'une formation leur permettant d'assumer leurs rôles.

#### Objectifs

- Resituer la notion du sexisme dans le concept global de l'Egalité Femmes/Hommes
- Donner une vision claire des comportements qui relèvent du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Renforcer les postures managériales préventives
- Apprendre à repérer le harcèlement potentiellement présent dans son équipe et connaître les relais dans l'entreprise et en dehors.
- Agir en tant que relai de prévention dans sa fonction de manager
- Connaître les recours pour soi le cas échéant

#### Programme

Resituer la notion du sexisme dans le concept global de l'Egalité F/H :

- Histoire du sexisme : du sexisme hostile au sexisme subtil ;
- Comprendre le processus de domination sociale : stéréotypes sexués, discrimination, inégalités ;
- Décrire le continuum du sexisme : de blagues sexistes aux agressions sexuelles ;

Définir et distinguer les situations relevant du harcèlement sexuel et des agissements sexistes :

- Connaître les définitions et le cadre juridique autour de 2 types de violences : agissement discriminatoire, agissement sexiste et outrage sexiste, harcèlement sexuel.
- Comprendre la stratégie d'un harceleur ;
- Identifier les signaux d'alerte ;
- Comprendre les conséquences sur la victime et l'équipe ;
- Connaître les procédures et recours ;
- S'entraîner à définir et à distinguer les différents concepts.

Renforcer les postures managériales préventives et savoir répondre aux obligations légales en termes de prévention :

- Comprendre les obligations de l'employeur en termes de prévention : prévenir, faire cesser, sanctionner ;
- Renforcer les postures managériales préventives ;
- Agir en tant que relai de prévention dans sa fonction de manager ;
- Cartographie des relais d'aide dans l'entreprise.

#### Modalités pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques et d'échanges sur des cas apportés par le groupe ou par la formatrice.
- Support PowerPoint (Multimédia, photos, etc...)

#### Modalité d'évaluation des acquis

- Questionnaires ou Quiz

## Preventech Formation

Tél : 01 44 09 70 44 / [www.preventech.net](http://www.preventech.net)



**Durée**

7h



**Quantité**

12 max.



**Prérequis**

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation



**Personnel concerné**

Managers / Encadrants  
Responsables



**Intervenants**

Formatrice Coach QVT & RPS  
Psychologue du travail



**Type**

Intra-entreprise



**Prix**

1 650€ HT par groupe, soit 137 € HT par stagiaire pour un groupe de 12 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.